



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Date de la convocation
06 Décembre 2022

Séance du
13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, ERNULT

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame MAURY par Madame AUDINET, Monsieur TILLY par Monsieur ERNULT, Monsieur LEONARD par Madame GUILLAUME – MONNERY

Etait excusée : Madame LHADI

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-12-13-02

Tarifs communaux 2023-2024

Les tarifs communaux sont réévalués tous les deux ans.

Compte tenu de l'inflation actuelle, il est proposé une hausse de tarifs d'environ 5% à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

La commission de finances a émis un avis favorable le 15 novembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Corinne GILBERT, Adjointe au maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs communaux pour 2023-2024 annexés à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL